

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
APPROUVÉES PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mars 2025

Affiché en exécution de l'article L2121-25  
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT, Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

**Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2025**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 février 2025

**Décision du maire**

2025-02 : Il est accordé dans le cimetière communal de Truyes au nom de Monsieur FUZEAU Alain et à l'effet d'y fonder une sépulture collective selon les indications données par le concessionnaire, une concession cinéraire de 50 ans à compter du 11 février 2025 située : Rangée : K - Tombe n° :6 - Tarif : 98 €

**2025-03-A-01 Budget principal – Compte financier unique 2024**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Dominique BEAUCHAMP, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Stéphane de COLBERT, Maire, décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte financier unique 2024
- De constater les identités de valeur avec les indications du comptable public
- D'arrêter le résultat de clôture

**2025-03-A-02 Budget principal – Affectation des résultats 2024**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De procéder à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2024
- D'affecter le résultat 2024 de la section de fonctionnement de la manière suivante :
  - 0,00 € en report de fonctionnement
  - 841.204,51 € en excédent de fonctionnement capitalisé
- D'inscrire sur le budget principal
  - La somme de 0,00 € au compte R 002 – recettes de fonctionnement
  - La somme de 841.204,51 € au compte R 1068 – recettes d'investissement
  - La somme de 176.939,67 € au compte D 001 – dépenses d'investissement

**2025-03-A-03 Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2025**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer le taux de taxe d'habitation pour l'exercice 2025 à 16,33 %
- de fixer le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2025 à 39,17 %
- de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2025 à 44,33 %
- de charger le Maire de notifier cette décision aux services de la préfecture

#### **2025-03-A-04 Budget principal – Budget primitif 2025**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de voter par chapitre pour les deux sections sans vote sur chacun des chapitres
- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025 présenté par Monsieur le Maire comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2.004.200,00 €	2.004.200,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	2.621.367,19 €	2.621.367,19 €

#### **2025-03-A-05 Contrat relatif à l'installation et à l'exploitation d'un réseau Wifi territorial avec Val de Loire Numérique**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le contrat relatif à l'installation et à l'exploitation d'un réseau Wifi territorial avec Val de Loire Numérique, tel qu'annexé
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ledit contrat
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget

#### **2025-03-A-06 Convention de mandat au SIEIL pour l'organisation de la procédure d'Appel à Initiative Privée relative au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De donner** mandat au SIEIL pour organiser la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables,
- **De préciser** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIEIL pour information du Comité syndical.

#### **2025-03-A-07 Création d'un emploi non permanent – Service voirie-bâtiments-espaces verts**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, sur le fondement de l'article L 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique
- de dire que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 30 septembre 2025 inclus.
- de dire que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

#### **2025-03-A-08 Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur Stéphane DUBOIS correspondant incendie et secours de la commune de Truyes
- de charger Monsieur le Maire d'informer le SDIS d'Indre-et-Loire de cette désignation.

**2025-03-A-09 Dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique dans la rue des écoles – référence SIE 037263-22-1592**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'étude d'exécution des travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique dans la rue des écoles
- de confirmer l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant :
  - ✓ de signer les conventions et actes nécessaires à cette décision,
  - ✓ de solliciter auprès de l'Etat, des différents organismes et collectivités, les subventions et fonds de concours correspondants;
- de s'engager à payer la part communale des travaux au coût réel, évalués à 19.431,08 € HT Net;
- d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au budget général de la commune.

**2025-03-A-10 Dissimulation des réseaux telecom dans la rue des écoles – référence SIE 037263-22-1592**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'étude d'exécution des travaux de dissimulation du réseau telecom dans la rue des écoles
- de confirmer l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant :
  - ✓ de signer les conventions et actes nécessaires à cette décision,
  - ✓ de solliciter auprès de l'Etat, des différents organismes et collectivités, les subventions et fonds de concours correspondants;
- de s'engager à payer la part communale des travaux au coût réel, évalués à 27.765,95 €;
- d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au budget général de la commune.

**2025-03-A-11 Tarifs des locations de salles**

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs des locations de salle

**2025-03-A-12 Construction de locaux médicaux et de 11 logements locatifs sociaux – Bail commercial – Mme Amandine ADAMCZYK – Diététicienne - Nutritionniste**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la location du lot n°9 à Madame Amandine ADAMCZYK, diététicienne – nutritionniste, soit 22/1000 tantièmes, pour une durée de 6 ans renouvelable moyennant un loyer mensuel de 340,26 €
- De confier à Maître Elodie BEAUPIED et Maître Malika BUREAU – Notaires – Lieu-dit « Morissol » 37270 ATHÉE-SUR-CHER la rédaction du bail commercial
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Truyes,  
le 26 mars 2025

**Stéphane de COLBERT**  
Maire

